

Quelles cases cocher dans le bulletin d'assurance :

- Les cases **entourées en rouge**,
- Une des cases Base, Base+ ou Base++ : la base est incluse dans la cotisation au club, les bases + et ++ ajoutent respectivement 3€ et 10€ à la cotisation au club, se référer à la notice d'assurance pour la couverture correspondante,
- Éventuellement des options ou une garantie optionnelle, qui seront à rajouter au montant de la cotisation.
- **NE SURTOUT PAS** cocher la dernière case, qui exclue la garantie de base.

Je déclare :

avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2020/2021, relative au contrat d'assurance souscrit par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) pour le compte de ses adhérents auprès d'Allianz IARD société anonyme au capital de 9 911 967 200 euros, Entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 542 110 291 RCS Nanterre,

accepter la garantie Responsabilité civile obligatoire et de défense pénale et recours (4,50 €),

ayant été informé de l'intérêt, en contrepartie d'une cotisation complémentaire forfaitaire, de renforcer ma couverture par des garanties optionnelles,

- je déclare avoir choisi les garanties Atteinte corporelle, Assistance/rapatriement :

<input type="checkbox"/> Base	(8 €)	← Include dans la cotisation
<input type="checkbox"/> Base +	(11 €)	
<input type="checkbox"/> Base ++	(18 €)	

Et dans ce cas uniquement,

- avoir choisi, en plus, les options suivantes :

<input type="checkbox"/> Option ski de piste	(5 €)
<input type="checkbox"/> Option VTT	(30 €)
<input type="checkbox"/> Option slackline et highline	(5 €)
<input type="checkbox"/> Option trail	(10 €)

- avoir choisi les garanties optionnelles Indemnités journalières :

<input type="checkbox"/> IJ1	(18 €)
<input type="checkbox"/> IJ2	(30 €)
<input type="checkbox"/> IJ3	(35 €)

Je déclare ne vouloir souscrire aucune garantie optionnelle et n'accepter que la garantie Responsabilité civile obligatoire et de défense pénale et recours (4,50 €).

Les montants indiqués en euro correspondent aux cotisations annuelles TTC.

- Pensez également à renseigner la date et signer la 2ème page du bulletin.